



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 21 juin 2021, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 15 décembre 2020
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis municipal 2021/36 : Rapport municipal sur la gestion des comptes communaux 2020
9. Préavis municipal 2021/37 : Modification des statuts de l'ACRG
10. Préavis municipal 2021/38 : Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois
11. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le Président fait les communications suivantes :

- Dans le public il y a M. Isidore Raposo du journal La Région.
- Les élections Municipales se sont bien passées. Le Président remercie celles et ceux qui se sont engagés cette journée-là.
- En ce qui concerne les votations, en cas d'erreur il faut s'adresser au Bureau communal qui peut établir un duplicata et ne pas utiliser du Tipp-Ex.
- Il s'agit du dernier Conseil de la législature. Les personnes qui ne se sont pas faites assermenter le 31 mars 2021 devront regarder le pilier public pour la prochaine séance, car ils ne seront pas convoqués.

Le Secrétaire fait les communications suivantes :

- Vu qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil général de la législature, un décompte de vacation sera établi à l'issue du présent Conseil.

2. Assermentations au Conseil Général

Aucune assermentation n'est demandée

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 31 membres sur 45. Le Conseil peut donc délibérer.

4. Validation de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 15 décembre 2020

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Le Président indique qu'il n'y a pas eu de lettres et pétitions.

7. Communications de la Municipalité

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Police des constructions)

- Il s'agit de la dernière fois que le Syndic s'adresse à l'Assemblée après presque 20 ans. Candidat en 2001, il s'est retrouvé immédiatement Syndic. Il remercie les 5 Conseillères municipales et les 10 Conseillers municipaux qui l'ont entouré. L'entente et la cohésion de la Municipalité est la clé de voûte de la réussite.
- Il indique quelques réalisations pendant ces 20 années : construction du refuge communal en 2004 ; transformation en logement de la Grange communale en 2010 et 2011 avec chauffage à distance à copeaux de bois ; mise en conformité souterraine et des routes dans la zone est en 2014 et 2015 et ouest en 2020-2021 ; création d'un Ecopoint et de la place de jeu.
- Il met en évidence l'importance des associations et collaborations régionales.
- Il remercie Serge Pidoux qui marque cette année ses 35 ans au service de la Commune ; Micheline Harnischberg ancienne secrétaire Municipale ; Cindy Pavid pour la collaboration mise en place ; M. Ernest Herren, Mmes Roseline Ramadan, Sandrine Cottens, Armelle Fardel pour la bourse communale.

- Il mentionne les bons contacts avec la Préfecture et les Services Cantonaux et remercie les Commissions pour les débats constructifs.
- Finalement il souhaite le plein succès à la nouvelle Municipalité.

Mélanie Cena-Bornoz (Ecoles, RADEGE, Affaires sociales)

- ASIGE : avec 1'450 élèves, un budget similaire à 2020 a été adopté pour 2021. Certaines communes ont mentionné leur inquiétude sur les coûts. En ce qui concerne le complexe de Champagne, la construction pourra se présenter de manière échelonnée. Un schéma directeur et de développement est cours de réalisation. C'est réalisé avec le RADEGE vu qu'il s'agit des mêmes 18 communes et des mêmes bâtiments. Un groupe de travail procède à une analyse (bâtiments existants et transports avec impacts financiers) En ce qui concerne le collège du Jura, une bibliothèque a été acceptée à l'unanimité. En ce qui concerne Borné Nau, le budget est tenu.
- RADEGE (accueil de jour) : les comptes 2020 sont bons. Il y a eu des subventions liées au COVID.
- ARAS : les comptes 2020 ont été adoptés

Hervé Kemmling, Municipal (Réseau EU/EC - Distribution eau publique - Circulation et sécurité - Forêts - Service du feu – PCi)

- Travaux d'assainissement des quartiers en Pierre : les enrobés seront posés en septembre. Il y a eu un petit souci avec l'éclairage public (depuis le Château à la route d'Orges) : les mats livrés étaient plus petits que prévus et seront changés sans charges pour la Commune. En matière de coûts, il y aura un dépassement d'environ 5 % du préavis du fait d'une zone de 10 % en plus traitée (zones aux extrémités des routes). Suite à une question de M. Frédéric Duvoisin, M. Hervé Kemmling indique que le rétrécissement de la route En Pierre (devant l'ancien restaurant) correspond à une étude qui a été réalisée en 2010-2011. Cela correspond à ce qui avait été présenté à l'enquête publique. *lors de la présentation publique*
- Vente du réservoir : la Municipalité avait prévu de présenter un préavis en mars ; il a été retiré. Un des amendements a été mis en œuvre (traitement équivalent immédiatement). En ce qui concerne le deuxième amendement (réserve incendie), il y a eu une séance entre la Municipalité, l'ECA, l'ACRG et la SAGENOR ainsi que M. Hess de la Commission des finances. Orges et Vugelles doivent effectivement participer. Un nouveau calcul a eu lieu et le montant sera adapté du fait qu'il y a également eu une année de location et d'amortissement additionnelle (montant de CHF 561'000 contre CHF 563'000 dans le préavis de décembre 2020). Vu que les deux conditions ont été respectées, il est prévu de signer la vente du réservoir d'ici à la fin de l'année.

Suite à une question de M. Daniel Hess, M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic indique que l'ACRG va payer un montant à la Commune de Giez et va refacturer un montant à SAGENOR (la réserve incendie d'Orges est évalué à CHF 147'000 et à CHF 122'800 pour Vugelles). La Commune va demander à SAGENOR le calcul demandé par M. Hess. Il est toutefois rappelé que notre interlocuteur est l'ACRG. En ce qui concerne la présentation d'un nouveau préavis au Conseil, la Préfecture a indiqué que si la Commune respecte les amendements, la Municipalité pourrait procéder à la transaction sans repasser devant le législatif. La Municipalité va s'assurer que c'est bien le cas.



[Signature]

Conseil du 11

Felix Oberhänsli (Aménagement du territoire, Bâtiments, Site internet)

- Il s'agit de sa dernière séance en tant que Municipal. Il remercie le Syndic, les collègues de la Municipalité pour le travail, la Secrétaire municipale et la Boursière ainsi que M. Christian Duvoisin et finalement M. Serge Pidoux.

Jean-François Jeannin, Municipal (Voirie - Déchetterie - STRID - Travaux publics)

- La nouvelle Municipalité élue pour la législature 2021-2026 entrera en fonction au 1^{er} juillet. La répartition des dicastères est la suivante :
 - **Jean-François Jeannin, Syndic** : Administration générale, police des constructions et relations extérieures
 - **Hervé Kemmling, Vice-syndic** : Infrastructures et travaux publics
 - **Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale** : Ecoles, affaires sociales et santé
 - **Alexandre Widmer, Conseiller municipal** : Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable
 - **Bernard Milliet, Conseiller municipal** : Finances, sécurité publique et informatique
- Travaux publics : le Chemin en Fayet est remis en état ; Chemin de la Cygogne sera rechargé après la fin des travaux à Valeyres. M. Christian Duvoisin demande si cette recharge ne pourrait pas être faite plus tôt. M. Jeannin répond qu'en l'état, si les travaux sont réalisés, il faudra les refaire deux fois.
- Eclairage public : les travaux du Petit Mauborget sont reportés.
- Ciblerie (zone des butts) : une analyse a été réalisée et il n'est pas nécessaire de faire un assainissement. Il s'agit encore de déterminer si le site restera en zone agricole ou devrait être modifié en zone forêts.
- Déchetterie : l'Ecopoint fonctionne à la satisfaction des utilisateurs. Il en est de même de la déchetterie de La Râpe. Il est nécessaire de respecter les règles.
- A une question de M. Peter Schwegler, la commune confirme qu'elle n'a pas payé la facture finale à l'architecte de CHF 1'900.-. Suite à une demande du Conseil, la Municipalité a contacté sa protection juridique sur la procédure. Vu les frais d'expertises qui auraient probablement été plus élevés que le dédommagement potentiel, il a été décidé de ne pas poursuivre le bureau d'ingénieur.

8. Préavis municipal Préavis municipal 2021/36 : Rapport municipal sur la gestion des comptes communaux 2020

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, donne la lecture du préavis municipal. Des graphiques et ratios sont présentés.

M. Alexandre Widmer, rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que la Municipalité a procédé au changement de fiduciaire et que celle-ci a procédé à un examen succinct des comptes. Elle note que le résultat est meilleur qu'attendu ce qui est réjouissant compte tenu de la situation particulière vécue durant l'année 2020.

La Commission note que l'acceptation d'un recours par d'Administration cantonale des impôts a fortement grevé le résultat en matière d'impôts sur les personnes morales. Cela est inconfortable vu qu'il n'est pas possible de planifier sereinement les revenus futurs. Cette situation prive également la Commune de la quote-part de la Confédération sur la nouvelle RFFA et grève même notre budget.

La fiduciaire note que le plafond de cautionnements a été dépassé. Cela découle des associations intercommunales sur lequel la Municipalité n'a pas le contrôle. Si le plafond aurait dû être relevé, la Commission note qu'un nouveau plafond d'endettement et de cautionnements sera fixé par la nouvelle Municipalité d'ici à la fin 2021.

La commission relève quelques minimales erreurs d'imputation et souhaite leur correction.

Finalement, la Commission note qu'il y a un dépassement en relation avec le crédit pour l'étude du plan général d'affectation. Elle invite la Municipalité à communiquer de manière plus transparente sur les futurs dépassements, soit par la voie d'un préavis, soit par une communication en temps opportun à la nouvelle Commission de Gestion-Finances

La Commission propose d'approuver le préavis 2021/36 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Daniel Hess remercie la Municipalité pour les informations complémentaires et les ratios présentés. Il demande que la nouvelle Municipalité regarde la manière de traiter les dépassements de crédit d'investissement. En effet, il voit un problème dans le fait d'attendre les chiffres définitif lorsqu'un dépassement est identifié pour présenter un préavis au Conseil général. Le Président indique que ce thème sera abordé lors d'une séance de travail durant la prochaine législature avec l'appui de la Préfecture afin de clarifier ces éléments.

M. Alberto Perez demande quelle est la part des personnes morales aux recette fiscale. M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic indique que 2020 est une année particulière vu que le montant relatif aux personnes morales est négatif. Vu que le budget est basé sur les années précédentes, il indique que la meilleure estimation se trouve dans le budget présenté pour 2020, soit CHF 950'000.- pour les personnes physiques et CHF 50'000.- pour les personnes morales.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2021/36 : « Rapport municipal sur la gestion des comptes communaux 2020 » est accepté (29 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention).

Le Conseil général de Giez décide :

1. D'accepter les comptes 2020 de la bourse communale tels que présentés.

9. Préavis municipal 2021/37 : Modification des statuts de l'ACRG

M. Hervé Kemmling, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

Mme Antonietta Derosa Favre, rapporteuse de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport de la Commission.

Le document de l'ACRG n'ayant pas été assez complet dans l'explication de certaines modifications, la Commission a approché M. Hervé Kemmling, Municipal qui a transmis les demandes et obtenu les réponses suivantes :

- L'article 5, let. b en référence aux denrées alimentaires a été supprimé car ceci a été intégré dans une nouvelle loi fédérale datant de juin 2014.
- Le rôle de la Commission des finances est notamment plus clair, à savoir que son rôle est spécifié à l'art. 27 alors que par le passé, une telle commission « pouvait » être élue. Cette modification apparaît judicieuse au vu de la grandeur de l'association ainsi que des enjeux financiers futurs.
- L'article 29 prévoit une hausse du plafond d'endettement passant de CHF 8 à 20 millions. Ceci s'inscrit dans le plan d'investissement des 20 prochaines années, entre rénovations, rachats et développement des réseaux d'eau.

La Commission propose d'approuver le préavis 2021/37 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2021/37 : Modification des statuts de l'ACRG » est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général de Giez décide :

1. D'accepter la révision des statuts de l'ACRG.

10. Préavis municipal 2021/38 : Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

M. Hervé Kemmling, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Serge Pidoux, rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève qu'elle avait déjà été consultée sur un premier projet de statuts et avait formulé des remarques à la Municipalité. La Commission a également participé à une séance régionale d'information le jeudi 20 mai 2021 à Treykovagnes. Durant cette séance les enjeux ont été clarifiés et plusieurs questions pertinentes ont mis en lumière la cohérence de ces statuts (jeunes sapeurs-pompiers ; police du feu ; nouvelle répartition du financement ; plafond d'endettement).

La Commission note que si Yverdon va abandonner son financement supplémentaire de CHF 10 par habitant, la représentation des Communes dans les organes sera répartie de manière plus égale. Le coût estimé s'élève à CHF 5.80 par habitant.

La Commission propose d'approuver le préavis 2021/38 tel que présenté.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un rapport et pas d'un préavis.

M. Daniel Hess demande si les 3 membres du SDIS ont le droit de prendre part au vote. Il demande pourquoi il n'y a pas eu de commission ad-hoc.

Le Président, Benoît Kemmling, indique qu'il n'est pas nécessaire aux 3 sapeurs-pompiers de se récuser. M. Hervé Kemmling indique que la commission est identique à celle qui a déjà œuvré l'automne dernier. Le Président indique que le Bureau a

nommé une Commission de consultation. M. Jean-Daniel Cruchet indique que la Commission a rapporté à la Municipalité qui a établi la position de la Commune.

A une question de M. Bernard Milliet, M. Hervé Kemmling indique que la Commune d'Yverdon paiera également les CHF 5.80.

M. Jean-Robert Barraud s'inquiète du fait qu'il n'y a plus que 3 sapeurs-pompiers à Giez. M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, mentionne que l'organisation découle d'une loi cantonale sur la régionalisation et que c'est l'ECA qui fixe les règles d'intervention.

Le préavis municipal 2021/38 : « Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois » est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général de Giez décide :

Article 1 : Les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2021.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

11. Divers et propositions individuelles

Le Président indique que les préavis et les rapports des Commissions sont mis à disposition sur le site internet lorsqu'ils sont reçus sous format électronique.

M. René Perdrix, Préfet Honoraire et ancien Syndic de Giez vient nous parler d'histoire. Il y a quelques mois, Jean-Claude Herren était en possession d'un document qui avait été récupéré par son père, Ernest Herren. Ce document concerne l'eau et porte sur le milieu du XVIII^e siècle. Il a été établi en 1764 pour aller devant la justice de Montagny pour régler une affaire de succession et les droits concernant l'eau. Le document est formellement remis aux bons soins de la Commune de Giez par M. Jean-Claude Herren.

Madame Corinne Duvoisin demande si l'ordre du jour peut être affiché au moyen du beamer et que les informations principales des préavis soient également présentées.

Le Président indique que le Bureau prend note de ce souhait.

Le Président remercie le personnel communal, la Municipalité et les membres du Conseil. Il remercie tout particulièrement 4 personnes qui terminent leur mandat :

- M. Marcel Montandon, Vice-président.
- M. Bernard Milliet, Secrétaire
- M. Félix Oberhaensli, Conseiller municipal
- M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h50.

Une agape est servie.

Ainsi fait à Giez, le 21 juin 2021

Le Président



Benoît Kemmling



Le Secrétaire



Bernard Milliet